

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 771** Deux conventions relatives à des occupations du domaine municipal - Local de stockage 13, avenue de Verdun (10e) - Bureaux de la Direction des Affaires Culturelles, 31 rue des Francs Bourgeois (4e) - Association Théâtre de la Ville.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer deux conventions d'occupation du domaine municipal avec l'association Le Théâtre de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Le Théâtre de la Ville, 16 quai de Gesvres (4e), une convention d'occupation temporaire du domaine public, de la date de notification de cette dernière jusqu'à définition d'un programme définitif pour le 13, rue de Verdun ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du domaine privé, de la date de notification de cette dernière jusqu'au 1er septembre 2017 sur la base des textes joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Les occupations correspondant aux conventions visées à l'article 1 sont accordées à titre gracieux.

Article 3 : L'octroi de la valeur de l'aide en nature qui correspond à la valeur locative réelle estimée par la direction de l'Urbanisme devra être valorisé dans les comptes par l'association. Elle s'élève à 11 000 euros annuels s'agissant du local de la rue de Verdun et à 17 500 euros annuels s'agissant des bureaux.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**